

Le 14 mai 2007

Françoise Mettelet, Chef  
Affaires réglementaires  
75, boul. René-Lévesque ouest, 2e  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Par courriel**

Téléphone: (514) 289-2211, p.7204  
Télécopieur: (514) 289-5624

**Aux intervenants du dossier R-3610-2006**  
(voir la liste ci-jointe)

Objet : Rencontre technique en suivi de la décision D-2007-12

La présente vise à confirmer la tenue de la rencontre technique portant sur le *pass-on* des approvisionnements et le compte de nivellement des revenus sur la température en relation avec les aléas climatiques.

L'objectif de cette rencontre est de :

- ✓ Exposer la méthode de normalisation des besoins québécois selon les conditions météorologiques ;
- ✓ Expliquer l'utilisation des résultats de normalisation faite par le Distributeur dans le calcul des écarts climatiques relatifs au compte de nivellement des revenus ;
- ✓ Présenter la nouvelle définition de la normale climatique aux fins de la prévision de la demande ;
- ✓ Aborder, dans le cas du *pass-on*, la problématique entourant la distinction entre aléas climatiques et de demande.

Cette rencontre se tiendra le 17 mai 2007 à la salle Alfred Rouleau de l'hôtel Hyatt Regency Montréal Centre-Ville, 1255 rue Jeanne Mance à Montréal. La rencontre débutera à 9h00 et se terminera à 17h00. À compter de 8h30, un petit-déjeuner sera servi dans la salle.

Veillez agréer nos sincères salutations.



Françoise Mettelet

- c.c. **Véronique Dubois**, Secrétaire de la Régie de l'énergie  
**Michel Bastien**, Directeur Affaires réglementaires et tarifaires, Hydro-Québec  
Distribution  
**Marcel Côté**, Chef Coûts et caractéristiques de la consommation, Hydro-Québec  
Distribution  
**Yves Nadeau**, Chef prévision de la demande et des revenus, Hydro-Québec  
Distribution  
**Lyne Desmarais**, Chef Comptabilité & processus approvisionnement en  
électricité, Bureau du Contrôleur  
**Anne-Marie Fournier**, Conseillère Prévision de la demande, Direction Contrôle  
des mouvements d'énergie  
**Michel Grenier**, Chargé d'équipe Prévision de la demande, Direction Contrôle  
des mouvements d'énergie